



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°13

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Liliane MARTEVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment l'article L.313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le temps de travail de certains des professeurs de musique pour l'année scolaire 2024/2025 suite à la mise en œuvre du nouveau projet pédagogique et à la hausse des inscriptions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **MODIFIE** le tableau des effectifs de la manière suivante

Pôle	Direction - Service	Poste	Cat.	Filière(s)	Grade(s) mini → maxi	Temps travail (complet ou non complet)	Création (+) ou Suppression (-) ETP	Poste ouvert aux contractuels (Oui/Non) Si oui, réf art. Code Général Fonction Publique (CGFP) et niveau mini recrutement
Une Ville Pour Tous	DEV CULT ET SPORTIF – Ecole musique	Professeur violoncelle	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1CI	TNC	- 0,625	Oui Art. L332-8-2° Niv BAC
		Professeur violon	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1CI	TNC	+0,65	
		Professeur harpe	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1CI	TNC	-0,525	
		Professeur piano	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1CI	TNC	+0,65	
		Professeur contrebasse	B	Culturelle	Assist ens art → Assist ens art Pal 1CI	TNC	-0,2	
TOTAL							+ 0,45 ETP	

- **ADOPTE** le tableau des effectifs figurant ci-après et de fixer les effectifs budgétaires à 259,875 postes Equivalents Temps Plein (ETP) et les postes pourvus à 254,875 ETP à la date du 10 octobre 2024.
- **PREVOIT ET INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

